



Réf. Farde e-Assemblées : 2606509

N° OJ : 65

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Projets pilotes Îlots de Fraîcheur Urbains.- Asbl "Brussels Major Events asbl".- Subside : 25.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'adoption par le Conseil communal en date du 12/12/2022 du nouveau Plan Climat du territoire de la Ville de Bruxelles, qui vise la résilience et la neutralité carbone du territoire à horizon 2050, avec une série d'objectifs intermédiaires à atteindre d'ici 2030 ;

Considérant la réalisation d'une étude sur les îlots de chaleur urbains (ICU) par MK Engineering, 1010 et le laboratoire de recherche SDB de l'Université de Liège entre mars 2022 et décembre 2023 ;

Considérant l'acquisition d'un grand nombre d'informations, de méthodes, d'outils et de bonnes pratiques permettant de lutter contre les îlots de chaleur urbains ;

Considérant l'identification par cette étude des zones prioritaires et des quartiers vulnérables, en considérant la chaleur mesurée, la densité de la population, l'âge, les revenus et l'accessibilité des espaces verts ;

Considérant la situation critique de stress thermique mesurée sur ces 10 sites ;

Considérant que l'étude sur les ICU par MK Engineering a permis d'obtenir des connaissances sociologiques, urbanistiques et en technologies de la construction et de la rénovation sur 10 sites représentatifs du territoire de la Ville de Bruxelles et que des recommandations ont été proposées pour chacun des 10 sites ;

Considérant que les mesures recommandées par l'étude se basent sur un épisode de chaleur extrême atteignant les 40°C et que ces épisodes seront amenés à se répéter dans le futur, l'étude conclut que les moyens les plus efficaces pour se rafraîchir sont l'ombre et les sources d'eau ;

Vu que le Collège communal en date du 04/07/2024 a pris connaissance des résultats de l'étude sur les îlots de chaleur urbains (ICU) et a mandaté l'UO Climat et Ville en Transition pour proposer des dispositifs pilotes visant à améliorer le confort thermique dans les zones affectées par ces phénomènes, en collaboration avec les départements concernés et en mettant l'accent prioritaire sur les quartiers vulnérables ;

Considérant l'engagement de la Ville de Bruxelles, inscrit dans son Plan Climat, de mener 3 projets pilotes visant à réduire le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU);

Considérant que les quartiers Nord, Laeken, Neder-over-Hembeek et Pentagone ont été identifiés comme particulièrement vulnérables;

Considérant que l'asbl "Brussels Major Events", se charge d'assurer la coordination et les autorisations nécessaires pour la revalorisation de l'eau du territoire de la Ville de Bruxelles via des créations artistiques sur nos bornes à eau potable non patrimoniales: en collaboration avec l'UO Gestion des Fontaines du Département OPP et respectant les contraintes techniques mises en avant par cette UO, cette initiative vise à revaloriser temporairement l'eau potable à Bruxelles par des créations artistiques sur une dizaine de bornes à eau, actuellement peu visibles. En faisant appel à des street-artistes locaux pour embellir ces fontaines, l'initiative augmenterait leur visibilité et informerait mieux la population de l'offre en eau disponible, tout en offrant un parcours artistique dans la Ville. L'initiative allierait accessibilité à l'eau potable et promotion de l'art local ;

Considérant que dans ce cadre, l'asbl "Brussels Major Events", a remis un formulaire de demande de subside pour lancer cette initiative ainsi qu'un autre projet ;

Considérant l'analyse de la demande par l'UO Climat et Ville en Transition concluant à l'opportunité de réaliser uniquement le projet de valorisation des fontaines pour un montant de 25.000,00 EUR TVA incluse ;

Considérant que ce subside sera liquidé en 2 tranches bien distinctes :

- 70% : Lancement du projet ;
- 30% : Après réception et validation du rapport intermédiaire et de ses pièces justificatives ;

Sur proposition du Collège du Bourgmestre et des Échevins,

ARRÊTE:

Article 1: Octroyer un subside à l'asbl "Brussels Major Events" de 25.000,00 EUR à l'article budgétaire 87906/33202 du budget ordinaire de 2024, pour exécuter cette initiative (révalorisation bornes d'eau) du projet de pilotage sur les îlots de fraîcheur urbains, en collaboration avec l'UO Climat et Ville en Transition, l'UO Gestion des Fontaines et l'UO Art dans l'Espace public.

Article 2: Adopter la mise en liquidation des subsides sous réserve de l'approbation par l'autorité de tutelle.

Article 3: Charger le Collège des modalités d'exécution.

Annexes :